

Chambéry, le 11 septembre 2019

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs et  
personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public et privé

Mesdames et messieurs les membres des RASED

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

Mesdames les conseillère techniques médecin et  
infirmière, responsables départementales

**Service de  
promotion de la  
santé et service  
social en faveur des  
élèves**

Affaire suivie par  
Madame Sylvie BLANC

Téléphone  
04.57.08.70.70

courriel :  
Ce.ia73-sms@ac-  
grenoble.fr

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux  
131 avenue de Lyon  
73000 Chambéry

### **Objet : protection de l'enfance – procédures 1<sup>er</sup> degré**

La déclinaison départementale de la loi du 5 mars 2007 a amené l'ensemble des acteurs concourant à la protection de l'enfance en Savoie à signer le 8 octobre 2008 un protocole de partenariat pour le traitement des informations préoccupantes et les signalements à l'autorité judiciaire. Ce protocole définit les rôles et missions de chacun et précise les modalités de procédure que nous devons mettre en œuvre.

L'éducation nationale joue un rôle déterminant : Au contact quotidien des élèves et de leurs parents, la vigilance des membres des équipes éducatives facilite une intervention précoce. Ils participent, dans le cadre de la mission éducative de l'école, à l'information et à la sensibilisation des élèves. Ils repèrent les situations d'enfants en danger et doivent les porter à la connaissance de l'autorité administrative ou judiciaire.

Afin de vous soutenir dans cette mission, vous trouverez ci-joint un guide intitulé :

**« Traitement des situations dans le cadre de la protection de l'enfance ».**

Il contient :

- **10 fiches outils** sur les indicateurs de danger, les entretiens avec les enfants et les parents, les procédures et les ressources mobilisables, les adresses utiles.
- **les imprimés à utiliser** pour la transmission des informations préoccupantes et des signalements.

Deux conseillères techniques animatrices de bassin sont à votre disposition pour aider à l'évaluation de ces situations. Vous pouvez les solliciter par courriel en indiquant vos coordonnées et disponibilités pour qu'elles vous contactent :

**Circonscriptions d'Aix-les-Bains et Chambéry 1 – 3 – 4 :**

Madame Eveline STOPPIGLIA : [eveline.stoppiglia@ac-grenoble.fr](mailto:eveline.stoppiglia@ac-grenoble.fr)

**Circonscriptions d'Albertville – Montmélian – Moutiers – St Jean de Maurienne :**

Madame Laurence PERUCCIO : [laurence.peruccio@ac-grenoble.fr](mailto:laurence.peruccio@ac-grenoble.fr)

En cas d'urgence ou pour la transmission des informations préoccupantes et des signalements, madame Sylvie BLANC, conseillère technique de service social, est à votre disposition au service médico-social de la DSDEN : 04 57 08 70 70 - Courriel : [ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr)



Eric Lavis